

## «PRATIQUES DE SECURITE PROFESSIONNELLE CONCERNANT LES ÉTAGERÈS DE STOCKAGE EN ACIER»

Un travailleur a été mortellement blessé après être tombé d'une étagère de stockage en acier d'une hauteur de 2 m 50 (8 pieds). Il se servait de l'étagère comme d'une échelle pour aller chercher des marchandises. Il n'y avait pas d'équipement approprié sur les lieux de travail pour aider les travailleurs à retirer de petites quantités de marchandises des étagères de stockage.

L'employeur est tenu de veiller à la sécurité de ses employés chargés de chercher des marchandises à des endroits élevés.

- Un élévateur à fourches (table de travail élévatrice), un escalier sur roulettes ou un chariot à poste de conduite élévable conçu correctement auraient pu être utilisés, entre autres, dans un pareil cas.
- Dans la mesure du possible, un tel équipement doit être conçu et utilisé conformément aux normes de l'ACNOR.



- Les échelles doivent servir uniquement à accéder aux lieux de travail ou à en sortir.
- Une échelle n'aurait pas été appropriée dans ce cas étant donné que les ouvriers ne peuvent se servir des deux mains pour monter à une échelle s'ils doivent transporter des objets de bas en haut et vice-versa.